Image not found or type unknown

Creation de Poste non repertorié dans la Convention Collective

Par **sister75**, le **04/09/2019** à **12:11**

Bonjour,
Nous sommes un collectif d'employé très inquiet des agissements de notre nouveau directeur.

La question est la suivante, nous sommes enregistré auprés de la **Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant du 3 février 2012 -** IDCC 3090

Nous faisons partie de la Filière Restauration et avons l'organisation suivante de grade :

- Commis de Salle
- Chef de Rang
- Maitre d'Hotel

Hors notre employeur vient de créer un poste intermédiaire entre Commis et Chef de Rang, appelé 1/2 Chef de Rang,
bien entendu celui-ci est payé un petit peu plus qu'un commis et beaucoup moins qu'un Chef de Rang,
et nous pensons que petit à petit à terme le but de l'employeur est de supprimer le poste de Chef de Rang.

Notre question est la suivante :
Notre direction à t'elle le droit de se permettre de créer un poste qui n'est en aucun cas stipulé sur notre Convention Collective ???
Est-elle en tort ??

JE VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR VOS EVENTUELES REPONSES

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés